



COMITÉ VAROIS DES ÉCHECS

CHAMPIONNAT DU VAR DES VÉTÉRANS ET SENIORS-PLUS REGLEMENT

ARTICLE I : Conditions générales

- 1.1. **Validité du règlement** : le présent règlement est applicable à partir de la saison 2021/2022 et jusqu'à ce qu'un nouveau ne l'annule.
- 1.2. **Organisation du tournoi** : le Championnat du Var des Vétérans et Seniors-plus est organisé chaque année, il se déroule sur 7 après-midi. Le Comité Varois confie son organisation à un responsable qui se charge de trouver des clubs organisateurs pour chaque ronde ou un seul club organisant toutes les rondes. Le comité directeur du CVE peut décider d'organiser deux tournois : un Championnat du Var Ouest et un Championnat du Var Est.
- 1.3. **Conditions de participation** : tout joueur licencié A à la FFE peut y participer à condition d'avoir l'âge requis. Les titres de champion sont attribués au meilleur joueur de chaque catégorie.
- 1.4. **Droits d'inscription** : ils sont fixés par le Comité Varois des Echecs..

ARTICLE II : Déroulement du tournoi

- 2.1. **Formule du tournoi** : le tournoi est un open au système suisse en 7 rondes. La cadence est de 1h30 + 30 sec. par coup.
- 2.2. **Règles du jeu** : les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur.
- 2.3. **Bye** : tout joueur peut prendre un seul 'Bye' d'un demi-point pendant les premières cinq rondes. Il doit impérativement prévenir l'arbitre principal au plus tard avant le début de la ronde précédente.
- 2.4. **Retard** : Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.
- 2.5. **Forfaits** : un joueur dans l'impossibilité de se déplacer doit prévenir l'arbitre.
- 2.6. **Nullité** : Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Il n'y a pas d'interdiction de proposition de nullité.



COMITÉ VAROIS DES ÉCHECS

ARTICLE III : Appariements et classements

- 3.1. **Appariements** : les appariements sont effectués selon le système Suisse.
- 3.2. **Classements et départages** : Le classement est d'abord établi en fonction du nombre de points. Les éventuels ex-æquo sont départagés dans l'ordre par le Buchholz tronqué, la Nombre des Victoires et la Performance.

ARTICLE IV : Prix

- 4.1. **La liste des prix** : elle est affichée au moins avant la troisième ronde du tournoi. Les prix sont partagés entre les ex-æquo. Ils ne sont pas cumulables.

ARTICLE V : Arbitrage

- 5.1. **Arbitre** : l'arbitre est choisi par le Comité Varois des Échecs en accord avec l'organisateur. Il doit au moins être AFO-1.
- 5.2. **Publication des résultats** : l'arbitre a l'obligation supplémentaire d'envoyer dans les plus brefs délais :
- les résultats du tournoi : grilles américaines, classements au directeur technique du CVE avec une copie au président du CVE et au responsable du site internet du CVE.
 - les boules papis sur le site de la F.F.E.